

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N° II-CD163

présenté par

Mme Colboc, Mme Panonacle, M. Mendes, M. Fait, M. Rudigoz, Mme Decodts et Mme Rilhac

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.